



titre de sejour raisons medicales

Par **sonia80**, le **08/07/2019 à 20:02**

Bonjour,rrrnJe viens, via ce message, vous solliciter pour quelques informations .rrrnJ'ai un récépissé de demande de titre de séjour pour raison médicale. Je viens de recevoir une OQTF. La décision est prête le mois de septembre 2018, la notification était juin 2019.rnrnSachant que, dans cette période, j'ai passé plusieurs examens et j'ai encore des contrôles médicaux, je ne sais pas quoi faire ?rrrnJ'ai une reconnaissance handicap de 5 ans. Est-ce que j'ai le droit d'avoir une carte de séjour ?rrrnMerci d'avance de vos réponses.

Par **amajuris**, le **08/07/2019 à 20:34**

bonjour,rrnrsi vous avez reçu une OQTF, vous devez respecter cette décision ou voir un avocat pour la contester.rnrnvoir dans le lien ci-dessous, la procédure de délivrance de titre de séjour pour raisons de santé:rrrn<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/La-delivrance-des-titres-de-sejour-pour-raisons-de-sante>rrnnsalutations.